

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 16 - Vendredi 25 avril 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AUX VOISINES ET VOISINS DU COLLÈGE DU DISTRICT

Lors de la dernière séance du Conseil général de La Neuveville, il est apparu que diverses questions relatives aux travaux envisagés pour isoler le bâtiment principal du Collège et pour changer de système de chauffage devaient encore être clarifiées. C'est pourquoi, nous avons le plaisir de vous inviter à une séance d'information qui se tiendra

le 30 avril 2014 à 19h30 au Collège du district

Monsieur Gsteiger, du bureau d'étude en énergie chargé du projet, et Monsieur Rollier administrateur des finances, seront également présents à cette occasion pour répondre à vos questions qu'elles soient d'ordre technique ou financier.

Pour le Collège du district
Christophe Gutzwiller, directeur

Pour la commission scolaire
Isabelle Moeschler, présidente

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

PLANTATION ET TAILLE DES ARBRES, HAIES ET BUISSONS, ET SEMIS DES CULTURES LE LONG DES VOIES PUBLIQUES - CLÔTURES

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autres ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée).

Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre, au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm doit être maintenue libre.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

2. La présente directive oblige les riverains de routes, **chaque année au 31 mai**, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Police administrative La Neuveville

Piscine chauffée du Landeron OUVERTURE

Samedi 10 mai 2014

**Prix indigène pour les habitants
de La Neuveville**

**DU 10 AU 12 MAI 10% DE RABAIS
SUR LES ABONNEMENTS DE SAISON**

**Toujours avec l'aqua-gym gratuit pour tous
Une idée de cadeau pour la fête des mères !**

SERVICES INDUSTRIELS SERVICE DU TELERESEAU

NOUVEAU

Chères Clientes, Chers Clients,

Notre service du téléseuil, en collaboration avec notre partenaire UPC-Cablecom, augmente régulièrement son offre en chaînes de télévision **au format numérique**, qui va passer au nombre de **71 programmes dont 19 en qualité HD**. Ceci a pour conséquence la suppression de plusieurs canaux «analogiques» qui sont indiqués par un message défilant sur votre téléviseur.

Ces programmes numériques sont disponibles **gratuitement à votre prise du téléseuil**.

Comment accéder à cette offre ?

1. Vérifier que votre téléviseur possède la norme DVB-C.
2. Programmer votre appareil sur ces nouveaux produits.

Afin de profiter au maximum de ces nouveaux produits un téléviseur récent est l'appareil le plus adapté.

Si votre appareil de télévision n'est pas équipé pour traiter la norme DVB-C et que vous ne souhaitez pas le remplacer notre service met à votre disposition un convertisseur de signaux (offre limitée à un convertisseur par abonnement).

Pour d'éventuelles questions concernant votre téléviseur (programmation et normes) votre spécialiste en radio et TV est votre partenaire privilégié.

Informations supplémentaires disponibles sur le site de notre partenaire UPC-Cablecom : <http://www.upc-cablecom.ch/fr/support/instructions/television/>

Pour toutes questions techniques liées aux nouveaux produits numériques le service du téléseuil est à votre disposition au numéro 032 752 10 84 ou par courriel : teleseuil@neuville.ch

Votre team du téléseuil

**Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81**



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

ANNONCE DE TRAVAUX

Dans le cadre de l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux (PGEE), la Commune de La Neuveville va entreprendre des travaux de génie civil sur le tronçon : Passage du Lessivier - Place de la Gare - Chemin de la Poste - Avenue des Collonges - Chemin de l'Ecole primaire.

Ces travaux, programmés dès le 22 avril, dureront jusqu'à mi-juillet 2014.

La direction des travaux prie d'ores et déjà la population de bien vouloir se conformer à la signalisation qui sera mise en place à cette occasion et la remercie de sa compréhension.

Les Services techniques

Avis de construction

Requérant : Monsieur Giauque Jean-Daniel, Prés-Guëtins 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Monsieur Gorgé André, Ch. des Plantés 32, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 3184, Le Rêche, commune de La Neuveville

Projet : Rénovation et agrandissement du cabanon existant

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole – Zone de protection du Vignoble

Dérogations : 24 LAT ; 25 LCfo

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 avril 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérants : CFF Management des projets, Génie civil et environnement, Av. de la Gare 43, 1003 Lausanne

Auteur du projet : CSD INGENIEURS SA, Chemin de Montelly 78, 1000 Lausanne 20

Emplacement : Diverses parcelles selon plans déposés, au lieu-dit Poudeille, commune de La Neuveville

Projet : Remplacement d'un aqueduc souterrain et création d'un bassin amortisseur à ciel ouvert

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zones : Agricole, plan de protection des rives « Poudeille – Chavannes, partie ouest (4) », ZBP 1 et périmètre de protection du vignoble

Dérogations : 24 LAT et 48 LAE

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 avril 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

ELECTRICITÉ SOLAIRE ET LOCALE !

Avril 2014. Les communes de Delémont, Devolier, La Neuveville, Moutier, Saint-Imier et Tramelan encouragent depuis de nombreuses années les énergies renouvelables. Avec le lancement de deux nouveaux produits TOPAZE et AMBRE en avril prochain, elles renforcent ainsi leur gamme avec des produits composés d'énergie hydraulique suisse mais également solaire locale.

Les communes s'adaptent continuellement aux nouvelles productions en proposant aux clients des produits énergétiques renouvelables. Aujourd'hui, elles lancent le produit « TOPAZE » composé d'énergie hydraulique suisse ainsi que d'énergie solaire locale, et le produit « AMBRE » composé, quant à lui, exclusivement d'énergie solaire locale. Les communes souhaitent ainsi offrir à leurs clients la possibilité de consommer la qualité d'électricité qu'ils désirent.

« TOPAZE » vient en complément au produit de base actuel et se calcule sur la totalité de la consommation. « AMBRE » est disponible par tranche de 100kWh.

Les communes ont pour but de relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité, en cohérence avec la politique énergétique 2050 de la Confédération. Ces défis font également écho à la « Journée Mondiale de la Terre », l'évènement environnemental populaire le plus important au monde et qui sera célébré le 22 avril 2014.

De l'énergie bonne pour la Terre, telle est la mission que perpétuent les communes aujourd'hui, et pour les générations futures.

Informations complémentaires auprès du service commercial de la Municipalité de la Neuveville au numéro 032 752 10 14

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Informations à tous les consommatrices et consommateurs d'eau potable de La Neuveville

Nous allons procéder au nettoyage périodique des réservoirs suivants :

- Réservoir du Picholet 29 avril 2014
- Réservoir du Chable 30 avril 2014
- Réservoir de la Plage 7 mai 2014

Il est probable que durant ce nettoyage votre eau devienne trouble ou brune. Cependant, cela n'a aucune influence sur la qualité de l'eau potable.

Nous vous conseillons dès lors, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle redevienne claire.

Le responsable du nettoyage des réservoirs est Monsieur Mario Sapuppo, chef d'exploitation, service des eaux TLN. Pour des questions / voir complications, veuillez le contacter au 032 752 10 88.

Nous vous remercions pour votre compréhension.
Ligerz, 14 avril 2014

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que nos bureaux seront fermés

vendredi 2 mai 2014

réouverture lundi 5 mai 2014
selon horaire habituel

Merci de votre compréhension.

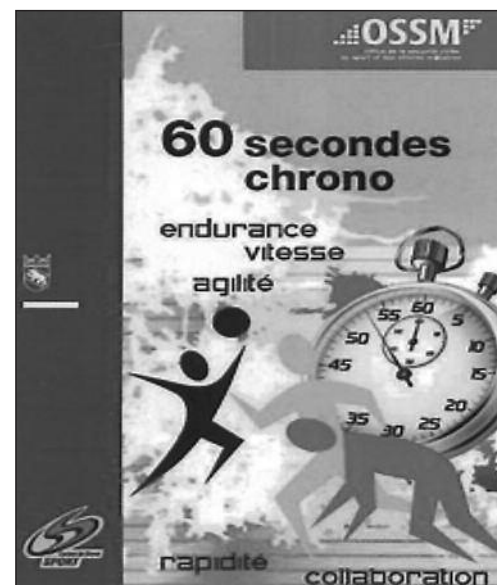
La Préposée

COMMISSION DES LOISIRS SPORT

"60 secondes chrono" est une nouvelle activité sportive destinée à la population de la Commune afin d'inciter les personnes à bouger plus en y intégrant le plaisir. Sans oublier que durant ces activités se créent de nouvelles rencontres dans une atmosphère conviviale "60 secondes chrono" proposent des activités basées sur l'habileté, la rapidité, la collaboration, la concentration, etc. 10 exercices sont à accomplir avec une équipe formée de 5 personnes âgées de 8 à 90 ans.

Jeudi 8 mai 2014 / 18h - 21h

Collège du District, Prés-Guëtins 17, La Neuveville
Descriptif des jeux et inscription :
www.be.ch/sport-ossm



Durant la semaine de la Suisse bouge, les enseignants de l'école primaire comptabiliseront chaque jour les minutes d'activités physique effectuées par l'ensemble de leurs élèves.

L'école bouge

La commune ainsi que les partenaires déclinent toutes responsabilités concernant les accidents pouvant survenir durant la semaine de la Suisse bouge 2014.

**N'hésitez plus !
Inscrivez-vous vite !**

Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants



« Offrez de l'espoir! »
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Mission chrétienne pour les handicapés
Case postale, 2002 Nyonville
Tél. 032 728 81 52, www.cbm.ch
Date: 07-05-2013 5



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

AVRIL
Lundi 28

MAI
Samedi 3
Lundi 5

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ELECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 18 MAI 2014

Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Boillat Jean-Marie

Membres : Botteron Yannick
Bollinger Josiane

Bureau de dépouillement :

Présidence : Boillat Jean-Marie

Membres : Botteron Yannick
Bollinger Josiane
Botteron Pierre-Alain, 1952
Bögli Eliane

Membre
suppléant : Botteron Christine

Administration : Sunier Viviane

CONSEIL COMMUNAL

Avis de construction

Requérant : Thierry Droz, Les Combes 123, 2518 Nods

Auteur du projet : Thierry Droz, Les Combes 123, 2518 Nods

Projet : Construction de 2 boxes pour chevaux sur le côté Ouest de la ferme. Façades : bois et tôle de couleur brune et beige; toit à 2 pans en Eternit rouge sur RF 3171 du ban de Nods, La Ruine 123e, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune / Conforme à la zone

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : A_u

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 25.04.2014

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Michael et Sylvie Peter, Route de Chasseral 107, 2518 Nods

Auteur du projet : Roomarchitecture Sàrl, Daniel Gonzalez, Architecte dipl. EPFL, Lac 26a, 2014 Bôle

Projet : Extension du logement et construction d'un balcon. Façades : béton peint, bois naturel et parois vitrées; toit à 1 pan Eternit de couleur grise sur RF 2257 du ban de Nods, Route de Chasseral 107, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 25.04.2014

Administration communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 26 avril de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages à la déchetterie de la route de Chasseral doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM**
Mission chrétienne pour les aveugles

Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12
www.cbmrch.org
Dons: CP 87-192253-5



Nouvelles de l'administration

Le canton de Berne révolutionne la gestion des affaires du registre foncier

Dans le canton de Berne, l'achat d'un bien immobilier peut désormais se faire sans aucun échange de formulaires sur papier. Depuis le début de l'année, les échanges entre les notaires, les banques et les bureaux du registre foncier fonctionnent aussi de manière électronique. Ce nouveau système a été présenté mardi (15 avril) à Bienne.

Berne est l'un des premiers cantons à avoir introduit

les échanges électroniques avec les bureaux du registre foncier. Grâce à la nouvelle application de cyberadministration baptisée « Terravis », les banques et les notaires peuvent désormais effectuer leurs formalités en ligne auprès des bureaux du registre foncier. Axé sur les processus, ce service en ligne évite l'utilisation de papier et les ruptures de support. Le canton a présenté mardi (15 avril) cette nouvelle application et ses atouts à une cinquantaine de représentants du système bancaire, de la fonction notariale et de l'administration.

Facteur d'attrait économique

Lors de cette rencontre, le président du Conseil-exécutif Christoph Neuhaus a souligné l'importance pour l'administration publique de proposer ses services en ligne. Il a indiqué que l'Etat ne pouvait pas rester sur la touche d'une époque où de nombreux achats quotidiens se font sur Internet, où les voyages sont réservés en ligne et où les factures sont réglées par e-banking. Evoquant les divers ser-

vices que la Confédération et les cantons proposent déjà dans le cadre de ce que l'on appelle la « cyberadministration », il a déclaré que le système bernois du registre foncier ne pouvait pas manquer ce rendez-vous. Enfin, il a observé qu'une gestion moderne et de qualité du registre foncier était tout simplement gage d'attrait économique.

Eviter les démarches redondantes

Grâce à cette nouvelle application de cyberadministration, il est maintenant possible d'acheter un bien immobilier sans aucun échange de formulaires sur papier. Ce système évite les démarches inutiles, comme d'avoir à saisir plusieurs fois les mêmes données. Les banques peuvent trouver en ligne, sur le registre foncier électronique, les renseignements immobiliers dont elles ont besoin pour accorder un prêt hypothécaire. Les notaires eux-mêmes peuvent l'utiliser pour authentifier des contrats de vente et transmettre ensuite les actes en ligne au bureau du registre foncier.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

| Jours | Matin | Après-midi |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi | 08h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Mardi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mercredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Jeudi | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

| Jours | Du | Au | Raison |
|----------|------------|------------|--------------------|
| Me et Je | 01.01.2014 | 02.01.2014 | Nouvel-An |
| Ve et Lu | 18.04.2014 | 21.04.2014 | Pâques |
| Jeudi | 29.05.2014 | — | Ascension |
| Lundi | 09.06.2014 | — | Pentecôte |
| Lundi | 21.07.2014 | 03.08.2014 | Vacances estivales |
| Lundi | 22.12.2014 | 04.01.2015 | Vacances de Noël |

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

| Lieu | Lundi | Mercredi | Samedi |
|--------|---------------|---------------|---------------|
| Diesse | 11h00 - 12h00 | 16h00 - 17h00 | 10h00 - 11h30 |
| Prêles | 11h00 - 12h00 | 17h00 - 18h00 | 10h00 - 11h00 |

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

BERGERIE DU HAUT

La remise en état et l'ouverture de la bergerie se fera le samedi 3 et le dimanche 4 mai 2014.

Pour des renseignements éventuels, vous pouvez vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOTBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Chev-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 26 avril, Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLEMENT, PRÊLES

FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 3 mai 2014

Dès 10h00 à la Halle Polyvalente de Prêles
Fin des festivités : 15h00

Un programme varié et sympathique vous attend :

- 10h00 - 11h45 : Troc de jouets, sirop offert
- 10h00 - 15h00 : « Bungee Trampoline »
- 10h30 - 14h00 : Tours en chameaux pour enfants
- 11h30 : Rythme donné par la Fanfare « Harmonie »
- 13h15 : Démonstration de danse Hip-Hop
- 10h00 - 15h00 : BOURSE AUX VELOS.
Amenez vos vélos inutilisés ou achetez une bonne occasion !
- Produits du terroir, marché aux légumes et aux plantes
- Divers stands d'artisanat
- Marché des producteurs
- Pains, tresses, pâtisseries, crêpes
- Restauration chaude, desserts...

Nous vous attendons nombreux, venez faire la fête avec nous !

Se recommandent :

Société de Développement et d'Embellissement de Prêles, GAD, FC Lamboing - La Neuveville, Fémina-Sport, Société de Couture, Classe de 9^{ème} année.

LIVRAISON DES REPAS À DOMICILE RECHERCHE...

Le restaurant du Lion Rouge à Lamboing prépare chaque jour des repas livrés à domicile. Ce service très apprécié des aînés du Plateau, leur permet de manger équilibré. Il manque cependant des personnes disponibles pour le transport des repas. Le temps à consacrer est d'environ une heure de temps entre 12h00 à 13h00. Une rémunération de CHF. 20.- l'heure est prévue. Toute personne intéressée peut contacter notre conseillère communale, Mme Monique Courbat, au 076 296 67 63. Merci d'avance !

L'administration communale

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 25 MARS 2014

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 4 avril 2014 au 4 mai 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet : www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale



Commune Bourgeoise
Prêles

ASSEMBLÉE ORDINAIRE COMMUNE BOURGEOISE

Mardi 13 mai 2014 à 20h15

Hôtel de l'Ours à Prêles

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Bâtiment administratif
 - a) Informations sur l'avancement des travaux
 - b) Crédit additionnel de CHF 60'000.00 pour les aménagements extérieurs
4. Informations du Conseil
5. Divers et imprévus

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Plateau de Diesse, 2515 Prêles

Auteur du projet : Bureau A. Rufer, Ing. dipl. EPF-ZSIA/USIC, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Emplacement : Parcelle no 2452 sise au lieu-dit "Chemin des Saigneules", Commune mixte de Plateau de Diesse, Prêles

Projet : Demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 24 juin 2016. Permis de construire, délivré le 24 mai 2011, pour la pose d'une conduite d'eau potable pour l'équipement de la parcelle no 2082

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Zone agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de Prêles. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 avril 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Suite au prélèvement d'un échantillon d'eau par le contrôleur des denrées alimentaires à la route de Lamboing 30 à Diesse, le laboratoire cantonal du canton de Berne l'a analysé afin de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés de l'échantillon analysé sont conformes aux prescriptions.

L'administration communale

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

VOTATIONS CANTONALES ET FÉDÉRALES DU 18 MAI 2014

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

| | |
|--------------------------------|---|
| <i>Présidence :</i> | Mme Marie-Claude Schaller |
| <i>Administration :</i> | Mme Tiffany Bourquin |
| Bureau de vote | Dimanche 18 mai 2014 de 10h00 à 12h00 |
| <i>Membres :</i> | Mme Céline Aeberli M. Cyrille Aeschlimann |
| <i>Membres suppléant(e)s :</i> | Mme Patricia Badoud Mme Cécile Badoux Lehmann |
| Bureau de dépouillement | Dimanche 18 mai 2014 dès 10h00 |
| <i>Membres :</i> | Mme Lea Allemann M. Enrico Alves M. Steve Amstutz Mme Thérèse Amstutz M. Sébastien Antille M. Georges Bachmann |
| <i>Membres suppléant(e)s :</i> | M. Pierre-André Ballif M. Nicolas Balmer Mme Vanessa Balmer |

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Ruedi Zogg, Mont-Sujet 15, 2515 Prêles

Représenté par : John Schwab SA, M. Monteserin M., 2515 Prêles

Propriétaire foncier : M. Ruedi Zogg, Prêles

Projet : Construction d'une maison familiale intégrant deux garages existants, parcelle no 2671, Mont-Sujet 13, village de Prêles

Zone : H1

Dérogations : à l'article 23 RCC « Constructions rap-

prochées » et à l'article 30 al. 3 RCC « Nombres d'étages »

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 avril au 26 mai 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 avril 2014
Secrétariat communal

Nouvelles de l'administration**Distinction « Engagement vers l'excellence » pour l'orientation professionnelle**

L'orientation professionnelle et personnelle (OP) du canton de Berne est le premier service suisse dans ce domaine à recevoir la distinction « Engagement vers l'excellence » (Committed to Excellence) de l'European Foundation for Quality Management (EFQM). A la recherche de prestations d'excellence, des entreprises nationales et internationales s'engagent avec le modèle d'excellence EFQM dans un

processus d'amélioration continue, qui doit les conduire à un succès durable. L'OP a relevé le défi et travaille depuis un an avec le modèle EFQM. L'engagement de viser à l'avenir des prestations d'excellence se fonde sur une auto-évaluation de l'organisation, qui a débouché sur la mise en œuvre de trois projets d'amélioration. En mars dernier, l'OP a obtenu le premier niveau d'excellence – l'« engagement vers l'excellence » – au terme d'un processus de validation d'une journée, en mars dernier. Le rapport de validation loue en particulier le projet de nouvelle charte dont il souligne l'exhaustivité et la mise en œuvre exemplaire. Ces prochaines années, l'orientation professionnelle et personnelle entend se développer en suivant rigoureusement les principes de l'EFQM, afin notamment de parvenir à l'allègement budgétaire poursuivi dans le cadre de l'examen cantonal des offres et des structures (EOS).



Le Groupe Animation Diesse vous propose

ATELIER DANSE DE SALON

Animé par Michele Orfeo, professeur à O2DANSE

SAMEDI 24 MAI 2014 DE 10H00 à 12H00
SALLE DU BATTOIR A DIESSE

Seul ou à deux, venez découvrir les danses de salon dans la bonne humeur !
Valse, rumba, salsa, rock, tango, cha cha cha... sont excellentes pour la santé.

Nombre minimum de participants : 10
Prix : 40 CHF / personnes, 70 CHF pour 1 couple
Renseignements : 079 665 18 92
gad.diesse@gmail.com

.....
Pré-inscriptions obligatoires*

Nom, Prénom :

Adresse :

.....
Téléphone :

Nombre de personnes :

A renvoyer à :
Séverine Gianella, Route de Nods / 2517 Diesse
Ou par mail : gad.diesse@gmail.com

*le paiement fait office
de confirmation d'inscription.

AMICALE CUISINIÈRE
Séance d'information

VENDREDI 9 MAI 2014 A 20H00
COMPLEXE DU CHEVAL BLANC A LAMBOING

Afin participer à la création d'un groupe amical, gourmand et très porté par la bonne cuisine, nous recherchons :

Hommes, cuisiniers amateurs, désireux d'échanger et de partager leur savoir-faire.

Repas à thème, produits de la région, découverte d'autres contrées et coutumes seront une priorité
Renseignements et inscription à cette séance :
079 385 38 46 ou lefort.patrick@bluewin.ch

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :
<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>
<https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Culte dans les homes: 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
16h30 Reprise du culte de l'enfance à la Maison de paroisse. Bienvenue aux nouveaux enfants !

Samedi

9h Catéchisme 10^e et 11^e HARMOS, Maison de paroisse

Dimanche 27 avril

10h Culte autrement avec un nouveau groupe musical. Bienvenue aux jeunes et familles

John Ebbutt, pasteur

Texte biblique : Jean 21, 1-14 : au bord de l'eau
19h Recueillement de Taizé. Dernière rencontre de la saison ! Piano, violoncelle.

Mercredi

10h, groupe de prière à la Blanche Eglise
20h, conférence de Rosette Poletti à la maison de paroisse sur le lâcher prise

La Blanche Eglise est à nouveau ouverte la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 27. April

19 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Taizé-Gottesdienst. Zweisprachig. Mit Brigitte Affolter und John Ebutt (Worte), Stefan Affolter und Marc van Wijkoop Lüthi (Musik).

Amtswochen

21. bis 27. April: Vikarin Simone Egli (079 735 21 72)
28. April bis 18. Mai: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99)

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 27 avril

10h messe à l'église paroissiale

Mardi à Mon Repos

10h30 tous les mardis matin

Jeudi à l'église paroissiale

8h30 tous les jeudis sauf le jeudi avant le 1^{er} vendredi du mois.

Vendredi à l'église paroissiale

8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Rencontre Communiantes

25.04.2014 de 15h30-16h30

Rencontre Confirmants

25.04.2014 de 17h00-19h00

Café / rencontre / échange

22.05.2014 de 8h30 à 11h / inscription secrétariat

Catéchèse intergénérationnelle

21.06.2014 dès 16h, dernière rencontre de l'année liturgique

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mardi et jeudi matin de 10h à 12h ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 27 avril

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

Veronica Racine

Dimanche 4 mai, 10h00 culte de reconnaissance avec la chanteuse Veronica Racine

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

Site internet

Visitez notre site internet, galerie photos, agenda, tableau des cultes.... www.lac-en-ciel.ch

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 27 avril

Pas de culte à Nods. Diesse, 10h.

Dimanche 4 mai

Nods, 10h. Culte avec Sainte Cène.

Une petite attention sera offerte à chaque maman.

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sausser

Téléphone. 032 751 40 83, sausser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (7^{ème} à 9^{ème} Harnos) de 19h00 à 21h00,

chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

Groupe de jeunes de 20h00 à 22h00 au local des

jeunes à l'Abri, 18h30, pique-nique

Dimanche 27 avril

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harnos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harnos

- Garderie

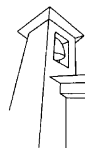
Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65



Paroisse Catholique de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

La paroisse catholique de La Neuveville cherche pour le 1^{er} juin

un(e) secrétaire administratif (ve)
Temps d'occupation 15%.

Renseignements au Secrétariat
mardi et jeudi de 10h à 12h :
032 751 28 38 ou 079 715 29 92 P. Friedli



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

PAROISSE RÉFORMÉE DE DIE SSE, LAMBOING, PRÊLES

Une voix magnifique !
Veronica Racine
chante à l'église de Diesse

Dimanche 4 mai 10h00

Culte de reconnaissance avec Veronica Racine, enfant du Plateau, elle s'est fait remarquer lors de son passage à l'émission de télévision « The voice of Switzerland »

Bienvenue à chacune et chacun !

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1,95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 26 octobre 2014.

Du 13 avril au 11 mai 2014 : en parallèle de l'exposition permanente, venez découvrir la première vitrine temporaire à thème qui mettra en valeur la collection archéologique du Musée.
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch
Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée
Répétitions les lundis : 28 avril, 12 mai, 26 mai, 2 juin

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch
Tous les spectacles sont à 20h30
Samedi 26 avril Da Silva en concert
Vendredi 9 mai Dschané - musique tzigane

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch